

Règlement STAGES Et Si L'Artistique asbl



Par votre inscription ou celle de votre enfant, vous vous engagez à respecter les conditions détaillées de notre règlement présenté ci-dessous

1. Informations pratiques :

Nos horaires :

- Les activités commenceront à 9h et se termineront à 16h. Les participants arriveront au plus tard 5 à 10 minutes avant le début des activités.
- Une garderie sera proposée gratuitement du lundi au vendredi de 7h30h à 9h et de 16h à 17h30.

Participation :

- L'engagement au stage impliquera une participation à l'ensemble des journées d'activités.
 - En cas de maladie ou d'incapacité à suivre une journée de stage, vous posterez un commentaire sur le groupe Messenger ou contacterez en privé l'un de nos coordinateurs de stage renseigné sur le groupe Messenger : Emelyne Mathieu ; Joan Prestigiacomo ...
 - Notre coordinateur général de stage : Dorian DANIEL
0474/756.092
se tient également à votre disposition.

Repas, collations et boissons:

- Un pique-nique (dans une boîte à tartine) et une boisson (idéalement de l'eau dans une gourde) seront emportés. Deux collations pourront aussi être prévues et placées dans la boîte à tartines. Dans un souci d'écologie, évitons autant que possible l'emballage des produits.

Tenue et matériel :

- Une tenue décontractée et de style correct sera prévue pour les activités artistiques et sportives.
- Et Si La Musique asbl déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.
- Les smartphones, tablettes et jeux média ne seront pas autorisés, exceptés si les animateurs les demandent pour des activités média ou si leur importance était justifiée par un parent au coordinateur. Les objets seraient

alors confiés aux animateurs en début de journée et pourraient être récupérés pour le retour.

- Un tablier, un vieux pull ou une vieille chemise seront à prévoir pour les activités artistiques. Notre centre décline toute responsabilité en cas de taches sur les vêtements.
- Des précisions quant au matériel et à la tenue demandée seront communiquées par notre coordinateur/trice.

Groupe d'âges :

- Les participants sont répartis en fonction de leurs âges, de leur niveau de pratique ou de leurs capacités propres. Cela dépendant du type de stage et le coordinateur reste maître de ses choix.

→ Ce stage compte généralement 2 types de groupes :

- les 4 - 6 ans et
- les 7- 14 ans

→ Ces groupes d'âges sont alors divisés à nouveau en sous-catégories, en fonction du nombre d'inscriptions.

2. Informations santé physique et mentale :

- Toutes les allergies et les problèmes de santé seront renseignés sur la fiche d'inscription du participant.
- Les besoins spécifiques, les troubles ou les situations de handicap le seront également.
- Lorsqu' un enfant mineur est malade pendant la journée, le coordinateur téléphone aux parents pour qu'on vienne le rechercher.
- Aucun médicament ne sera administré aux participants lors des stages. Toutefois, les animateurs pourraient apporter certains soins spécifiques, en fonction de vos consignes et uniquement avec un mot signé de votre part.

3. Sécurité et retour :

- Aucun objet dangereux pouvant blesser ne sera autorisé sur le site.
- A la fin de la journée, l'enfant âgé de moins de 12 ans sera récupéré par un de ses parents. A partir de 12 ans ou en fonction de votre souhait, il sera possible que l'enfant retourne seul avec une autorisation écrite de votre part.
- Et Si L'Artistique décline toute responsabilité sur le chemin du retour.

4. Comportements :

- Chaque participant devra avoir un comportement respectueux envers toutes les personnes qu'il rencontrera (animateurs, autres participants du stage, responsables du stage, personnel d'entretien...)
- En cas de problème de discipline lors de journée et que le coordinateur est au courant soit parce qu'il était présent, soit parce qu'un animateur lui a relaté le comportement inapproprié :
 - 1) le coordinateur informera les parents de la situation.
 - 2) Une deuxième remarque pourra être faite.
 - 3) Si la situation n'évolue pas au cours de la semaine, une exclusion temporaire ou définitive pourrait être envisagée, si le coordinateur et la direction le jugeaient nécessaire. Un remboursement d'un montant de 50% par jour de stage serait alors reversé.
- En cas de problème de discipline lorsque votre enfant vous confie une mésaventure et si le coordinateur ne vous en a pas parlé (et oui, ça arrive parfois) :

Si vous souhaitez nous faire part de ce problème), **contactez PERSONNELLEMENT, EN PRIVE (EN PV) le coordinateur du groupe Messenger. Celui-ci fixera un rendez-vous à votre convenance. Les moments les plus accessibles sont généralement quand vous déposez ou venez rechercher votre enfant.** Ne parlez pas de ce problème à notre personnel de garderie le matin ou le soir en déposant votre enfant : celui n'est pas qualifié pour vous répondre.

5. Droit à l'image :

- Des photos et vidéos des activités pourront être prises par les membres du personnel Et Si L'Artistique. Leur publication pourra se faire sur notre site Internet, sur nos réseaux sociaux et cela, en fin de stage ou encore à l'occasion de toute autre manifestation. Nous veillons à ce que chaque image soit appropriée et respectueuse de chacun(e).

6. Groupe Messenger.

- Pour chacun de nos stages, un groupe Messenger est créé. Il a pour but d'informer l'ensemble des parents sur :
 - la programmation de la semaine
 - les activités vécues journée par journée avec reportage(s) photos.
 - le rappel du matériel à apporter pour le lendemain (sac de piscine, vieux vêtement, tablier, objet de bricolage...)

- les informations quant à une sortie-excursion : arrivée, retard, nouvelles...
- la maladie contagieuse d'un enfant (varicelle ; poux ; plusieurs cas de fièvre ou maladie généralisée...)
- Les parents seront autorisés à :
 - commenter positivement, remercier, encourager
 - poser une question d'ordre générale par rapport à une information qui les questionne et qui n'aurait pas été traitée dans le commentaire de la coordination.
- Les parents ne sont pas autorisés à :
 - faire part d'un souci personnel que leur(s) enfant(s) aurai(en)t rencontré.
 - témoigner une impatience dans l'attente de la réponse du coordinateur/de la coordinatrice. En effet, celui-ci est d'abord disponible pour ses groupes et la communication des parents ensuite.
- Ces groupes sont un service supplémentaire offert par notre centre. Nous n'obligeons aucun parent à y adhérer. Les informations nécessaires au bon déroulement du stage se retrouvent dans ce règlement ou encore sont envoyées par mail.

7. Paiement et annulations :

Paiement :

- Pour valider l'inscription, nous vous demandons de **verser DIRECTEMENT un ACOMPTE de 50 €** sur le compte Et Si L'Artistique **BE77 7320 8498 0842**. Merci d'indiquer *en communication* : le **NOM** et **prénom** du participant + le **nom** du stage.
- Pour boucler l'inscription, vous verserez le solde restant du stage au plus tard 3 semaines avant le début du stage.

Annulations :

- En cas d'annulation indépendante de la part de notre asbl (COVID ou autre décision ministérielle), un remboursement de 80% du tarif du stage vous sera restitué (ceci sous forme d'un bon à valoir pour un autre stage). Les 20% restant serviront à couvrir nos frais de fonctionnement.
- En cas de désistement pour un stage complet, **couvert par un certificat médical**, nous rembourserons 80 % de la somme payée à l'inscription (ceci sous

forme d'un bon à valoir pour un autre stage). Nous garderons un forfait de 20 % pour couvrir nos frais de fonctionnement.

- En cas de désistement pour un stage complet, sans certificat médical, **durant la période précédant d' 1 mois le début du stage**, nous rembourserons 50 % de la somme payée à l'inscription (ceci sous forme d'un bon à valoir pour un autre stage). Ce pourcentage important s'explique par le fait qu'il est souvent difficile de compléter le stage à ce moment tardif de l'année.
- Aucun remboursement ne sera effectué lorsqu' un enfant est malade un ou plusieurs jours en cours de stage.

8. Respect du matériel :

- En cas de non-respect du matériel appartenant à l'ASBL ou appartenant à toute autre personne, les dommages commis seront payables. Une facture ou un ticket sera alors présenté(e) pour preuve du nouvel achat ou de la réparation effectuée.

9. Attestation mutuelle :

- Pour obtenir votre attestation mutuelle complétée par notre secrétariat, déposez le document pré-rempli dans la boîte aux lettres du secrétariat, pour le MARDI, au plus tard ou remettez-le à notre personnel, lorsque vous amenez ou venez rechercher votre enfant.
Attention, nous complèterons cette attestation **UNIQUEMENT** pour les enfants ayant réalisé un stage complet. Les attestations seront remises le dernier jour du stage.

10. Assurance :

- Notre asbl couvre les accidents qui ont lieu dans le cadre des horaires du. Il est possible de souscrire une assurance complémentaire si vous ne trouvez pas notre couverture suffisante.